

EDITO

Ce mois-ci, nous avons renouvelé « l'opération argent de poche » avec 6 jeunes de la commune âgés de 14 à 17 ans. Retrouvez les travaux réalisés par les jeunes en page 18.

Pour la première fois cette année, la commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à Riaillé à partir de 9h45 et regroupera les communes de Riaillé-Teillé-Trans-Sur-Erdre et Pannecé.

Monsieur le Maire déposera une gerbe en mémoire au monument aux morts pour la France au cimetière de Pannecé.



Jeudi 9 mai à partir de 7h30, venez participer à pieds ou à vélos à la 31 ème randonnée « La Pannecéenne ».



DANS CE NUMERO

Vie municipale	2 à 8
Etat-civil	3
Vie pratique	9 à 11
Vie culturelle	12
Enfance et jeunesse	13
Vie associative	14 à 17
Ça s'est passé à Pannecé!	18
France services	19
Annuaire des services	20

234 rue du stade 44 440 PANNECÉ

Téléphone : 02.40.97.21.07

Mail: accueilcompa@pannece.fr

Jours et heures d'ouvertures : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 9 h 00 – 12 h 00 Samedis : 10 h 00 – 12 h 00 Fermé les samedis de juillet/août

Dates à retenir - Mai 2024

04/05 - Rendez-vous au jardin de la Mairie à partir de 10h

08/05 - Commémoration du 8 mai 1945 à Riaillé-9h45 parvis de la Mairie de Riaillé

09/05 - Randonnée la Pannecéenne-CCCP-Salle des Loisirs- départ entre 7h30 et 9h30

19/05 - Festi'rails #2-Le Four des rails et le Wagon- Le Breil Bonnoeuvre-14h

01/06 - Concours de pêche-La Gaule Pannecéenne-Etangs de la Gravelle dès 7h30.



Les articles sont à transmettre par mail à **accueilcompa@pannece.fr** avant le 20 du mois précédent

Conseil municipal

Procès verbal du conseil municipal du 28/03/2024

Approbation du procès verbal du 22/02/24-Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 24/02/24.

<u>Vote des taux d'imposition 2024-</u>Le conseil municipal doit déterminer les taux d'imposition concernant les taxes foncières sur les propriétés bâties, foncières sur les propriétés non bâties, compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2024. L'indice annuel des prix à la consommation (IPC) est de 3 %. Un tableau récapitulant les diverses augmentations du produit attendu est présenté aux conseillers. Monsieur le Maire présente les hypothèses sur proposition de la commission finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :
- 2 d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

IMPOSITION	BASES PRÉVISIONNELLES 2024	TAUX PROPOSÉ	PRODUIT ATTENDU 2024
Taxe foncière bâtie	923 700,00 €	33,32%	307 777 €
Taxe foncière non bâtie	144 900,00 €	52,23%	75 681 €
Taxe d'habitation	39 800,00 €	15,75%	6 269 €
		TOTAL PRODUIT	389 727 €

Vote du budget primitif annexe du lotissement de l'exercice 2024

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, propose le budget primitif annexe du lotissement pour l'exercice 2024 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à 71 820 €

Section d'investissement équilibrée à

0€

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à 71 820 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vote le budget Lotissement 2024 qui s'équilibre à 71 820 €

Autorise monsieur le Maire à effectuer des virements de crédit à hauteur de 7.5 % des dépenses.

Budget Auberge du Donneau: Révision du loyer 2024

Compte tenu des désordres engendrés par les travaux d'aménagement du bourg, monsieur le Maire propose de ne pas appliquer la clause contractuelle relative à la hausse du loyer de l'Auberge du Donneau pour l'année 2024. Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas augmenter le montant du loyer de l'Auberge du Donneau qui s'élève à ce jour à 873.22 € HT.

Budget supérette: affectation du résultat 2023

M le Maire, après avis de la commission finances propose d'affecter la somme de 27 927,15 € à l'investissement.-Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Budget communal principal: affectation du résultat 2023

M le Maire, après avis de la commission finances propose d'affecter la somme de 200 000 € à l'investissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote du budget primitif annexe du service public Supérette de l'exercice 2024

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, propose le budget primitif de l'exercice 2024 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à 33 416.03 €

Section d'investissement équilibrée à 33 000.00 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à 66 416.03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Etat-civil Avril 24

Naissances 2024

Haley BREYER le 1er avril 2024 Salomé MOREAU le 18 avril 2024 Vie municipale suite

Vote le budget Supérette 2024 qui s'équilibre à 66 416.03 €

Autorise monsieur le Maire à effectuer des virements de crédit à hauteur de 7.5 % des dépenses.

2024-21 Vote du budget primitif annexe du service public Auberge du Donneau de l'exercice 2024

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, propose le budget primitif de l'exercice 2024 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à 38 574.24 €

Section d'investissement équilibrée à 212 696.24 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à 251 270.48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vote le budget Auberge du Donneau 2024 qui s'équilibre à 251 270.48 €

Autorise monsieur le Maire à effectuer des virements de crédit à hauteur de 7.5 % des dépenses.

<u>Subvention d'équilibre au budget C.C.A.S (Art. 657362</u>)- M le Maire propose de voter une subvention au budget communal pour équilibrer le budget CCAS d'un montant de 2 140.85 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

<u>Vote du budget primitif principal de l'exercice 2024-</u>Monsieur le Maire demandera à Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, de proposer le budget primitif de l'exercice 2024 élaboré par la commission finances au conseil municipal.

Section de fonctionnement équilibrée à 2563052.16€

Section d'investissement équilibrée à 3 094 064.16 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à 5 657 116.32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vote le budget principal 2024 qui s'équilibre à 5 657 116.32 €

Autorise monsieur le Maire à effectuer des virements de crédit à hauteur de 7.5 % des dépenses.

DETR - Travaux d'aménagement du bourg secteur est modificatif

Suite à l'instruction du dossier par les services de l'état il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses

Nature de dépenses	Montant HT
<u>Travaux :</u>	
Travaux secteur est:	
Lot 1 Terrassement - Assainissement EP - Signalisation	314 917 €
Lot 2 Espaces verts	54 585 €
Effacement de réseaux	138 946 €
Mobilier	
Autres	
Total	508 448 €

Suite compte-rendu conseil municipal

Recettes

Co financeurs	Dispositif	Montant	Acquis, refusé, sollicité	Taux
Europe				
État	DETR	100 000 €	Sollicité	20 %
Région		9 000 €	A Solliciter	2 %
Département		82 758 €	Sollicité	16 %
Autres	Fonds de concours	215 000.00 €	Sollicité	42 %
TOTAL CO FINANCEMENTS		406 758 €		80 %
Part d'autofinancement		690 €		20 %

Après délibération, les membres du Conseil Municipal :

Approuvent le nouveau plan de financement

Autorisent monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 pour un montant de 100 000 €.

Avis des communes sur le plan de mobilité simplifié 2024-2033

Lancé en septembre 2022, le Plan de Mobilité Simplifié 2024-2033 du Pays d'Ancenis (2023-2029) a été arrêté lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024.

Le Plan de mobilité détermine les principes régissant l'organisation des conditions de mobilité en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population.

En application de l'article L. 1214-36-1 du Code des transports, les communes doivent à présent formuler un avis officiel par délib6ration de leur conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le plan de mobilité simplifié 2024-2033 :

Depuis le 1er juillet 2021, la COMPA est autorité organisatrice des mobilités. Visant le développement d'offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle, le cadre d'intervention s'inscrit dans 3 objectifs stratégiques :

- Améliorer le maillage du territoire en offres de mobilité intermodales
- Accompagner les changements de pratique
- Construire un partenariat sur les mobilités

Le plan de mobilité simplifié (PdMS) n'est pas un document obligatoire pour la COMPA. Cet outil de planification s'adresse aux AOM de territoires moins denses avec moins de 100 000 habitants (cadre juridique volontairement limité afin de permettre une souplesse dans sa déclinaison et une grande adaptabilité aux enjeux de chaque territoire).

Ce document détermine les principes régissant l'organisation des conditions de mobilité des personnes et du transport de marchandises, tant à l'intérieur du périmètre de l'intercommunalité qu'en lien avec les collectivités territoriales limitrophes, en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, afin d'améliorer la mise en œuvre du droit à la mobilité. Il intègre le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) qui a été conduit en parallèle.

Les objectifs du Plan de Mobilité Simplifié et du schéma directeur des mobilités actives 2024-2033 :

L'enjeu du Plan de Mobilité Simplifié et du Schéma Directeur des Mobilités Actives est de diminuer de 16% le nombre de déplacements en voiture et de multiplier par 4 le nombre de déplacements en vélo sur le territoire en visant un report modal de la voiture vers le vélo pour atteindre 7 % de part modale du vélo en 2030 (contre 1,9 % aujourd'hui).

Le Plan de Mobilité Simplifié prévoit un programme d'actions pour la période 2024-2033 permettant de répondre aux enjeux du territoire à travers 4 objectifs opérationnels :

- Développer la pratique du vélo sur le territoire
- Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité
- Accompagner l'aménagement du territoire
- Communiquer et sensibiliser sur la mobilité durable

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives prévoit un programme d'actions permettant de développer la pratique vélo sur la même période en permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Développer un réseau cyclable permettant de circuler aisément et en sécurité en s'appuyant sur les déplacements du quotidien
- Développer un écosystème vélo incitant au changement de pratique
- Encourager le changement de pratique en particulier chez les publics jeunes et actifs, identifiés comme cibles prioritaires lors de la prise de compétence
- Identifier les portages du réseau cyclable intercommunal

L'élaboration du PdMS et du SDMA a fait l'objet d'une concertation à travers des ateliers avec les communes du territoire ainsi qu'un panel d'habitants, d'usagers, d'associations et d'entreprises.

Le PdMS comprend les orientations, desquelles découlent un programme d'actions ainsi qu'une évaluation des moyens humains et financiers à mobiliser pour sa mise en œuvre sur la période 2024-2033.

Le programme prévisionnel d'actions du Plan de Mobilité Simplifié 2024-2033

Pour répondre aux enjeux, le programme d'actions se décline en 14 actions réparties selon 4 objectifs opérationnels rappelés cidessous :

Développer la pratique du vélo sur le territoire

- 1 Aménager un réseau cyclable équilibré et hiérarchisé, pour les déplacements du quotidien et le tourisme :
- Réaliser les aménagements cyclables du Schéma Directeur des Mobilités Actives
- Conseiller / accompagner les communes sur leurs projets pour assurer une cohérence d'ensemble
- 2 Développer des services vélo
- · Aménager des places de stationnement vélo
- Réaliser des stations de réparation en libre-service
- Pérenniser et développer le service de location de vélo à assistance électrique
- Expérimenter un système de vélo en libre-service

Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité

- 3 Optimiser les offres de Transport en Commun existantes (ferroviaire, lignes régulières, Transport À la Demande)
- Optimiser les offres interurbaines de Transport en Commun existantes (notamment accompagner le déploiement de l'offre ferroviaire de RER métropolitain ou l'offre socle TAD dans une démarche d'intermodalité)
- Améliorer les interconnexions entre les différents réseaux de transport en commun
- 4 Préfigurer un réseau de transport en commun régulier sur le territoire
- Expérimenter la mise en place de navettes orientées vers les flux domicile-travail sur la zone centrale
- Préfigurer la mise en place d'un réseau de transport régulier interne à la COMPA à partir du retour d'expérience du TAD, ainsi que du développement de parcs-relais (P+R)
- 5 Adapter le transport scolaire aux besoins du territoire
- Adapter l'offre de transport scolaire aux besoins du territoire (service et accessibilité des arrêts)
- Déployer une aide pour l'inscription aux transports scolaires à proximité des usagers (Communes, maisons de service)
- 6 Soutenir le développement du covoiturage
- Préfigurer la mise en place sur le territoire d'un ou plusieurs services de covoiturage dynamique et l'expérimenter
- Communiquer sur les « points stop » et compléter le réseau par l'aménagement de nouveaux arrêts
- Engager un partenariat avec un opérateur de covoiturage pour encourager le covoiturage planifié
- poursuivre le développement d'aires de covoiturage sur le territoire
- 7 Soutenir le développement du transport solidaire en lien avec les associations
- Développer la location de véhicules pour les habitants en démarche d'insertion professionnelle ou sociale (Réseau Mobilité porté par ELI)
- Développer le transport solidaire en soutenant / valorisant les associations du territoire
- Informer les acteurs du territoire de l'offre en mobilité solidaire

Développer les modes collectifs sur le territoire et l'intermodalité

- 8 Favoriser l'innovation et l'émergence de nouveaux services de mobilité durable
- Préfigurer la mise en place d'un service d'autopartage sur le territoire, et l'expérimenter
- Mettre en place une bourse ou des appels à projets pour favoriser l'innovation et la mise en place de nouvelles offres de mobilité
- 9 Développer des pôles d'échanges multimodaux sur le territoire et l'intermodalité
- Aménager le pôle d'échanges multimodal sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon
- Faciliter l'intermodalité sur les haltes ferroviaires et principaux arrêts Aléop et TAD du territoire
- Poursuivre le développement de l'intermodalité vélo-transport collectif via l'aménagement de box sécurisés
- Expérimenter un système de vélo en libre-service sur certains sites dont la gare SNCF sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon

Accompagner l'aménagement du territoire

10 Mieux intégrer les enjeux de mobilité dans les opérations d'aménagement

Suite compte-rendu conseil municipal

- intégrer des orientations dans les documents d'urbanisme /planification (SCoT, PLU ...)
- Proposer un appui technique aux porteurs de projets de construction ou d'ménagement sur les questions de mobilité
- Élaborer un référentiel commun pour le stationnement vélo, les aménagements cyclables et le covoiturage
- Mettre en place une animation auprès des communes sur les questions de mobilité et d'aménagement
- Définir les enjeux de mobilité comme un axe prioritaire pour l'éligibilité aux financements de la COMPA dans une logique de transversalité
- Soutenir les enjeux de mobilité dans une approche transversale des opérations de requalification dans les zones d'activités et dans les secteurs de revitalisation (PVD)
- 11 Promouvoir les projets d'amélioration des infrastructures et réseaux de transport structurants le territoire
- Porter les intérêts du territoire concernant l'évolution des grandes infrastructures et réseaux de transports sur le territoire
- Participer aux instances destinées à l'amélioration des infrastructures majeures du territoire

Communiquer et sensibiliser sur la mobilité

- 12 Informer sur l'offre en mobilité existante auprès des acteurs et de la population
- Valoriser l'offre de mobilité existante sur le territoire (supports de communication, formation des communes et acteurs recevant du public, communication auprès des nouveaux arrivants, identité visuelle sur l'offre en mobilité)
- 13 Sensibiliser aux mobilités durables
- Promouvoir les mobilités durables sur le territoire et encourager le changement de pratiques (événements, mise à disposition de vélo via les entreprises, actions de sensibilisation en milieu scolaire...)
- 14 Développer l'animation et le conseil en mobilité
- Mettre en place et réunir le comité des partenaires de la mobilité et assurer le suivi des actions du PdMS
- Préfigurer la mise en place d'un guichet unique des mobilités
- Développer le conseil en mobilité auprès du grand public, des entreprises et des établissements scolaires

Le programme prévisionnel d'actions du schéma directeur des mobilités actives 2024-2033

Pour répondre aux orientations et aux objectifs de développement du système vélo et de report modal, le programme d'actions du SDMA se décline en 11 actions réparties selon 3 axes :

Axe 1 - Aménager un réseau cyclable interconnecté et hiérarchisé

- 1.1 Déployer les itinéraires 1 et 2 du réseau structurant
- 1.2 Développer le réseau d'intérêt local
- 1.3 Déployer l'itinéraire 3 du réseau structurant
- 1.4 Déployer le réseau de connexion entre les communes du territoire
- 1.5 Développer le jalonnement

Axe 2 - Développer les services et l'intermodalité pour un système vélo complet sur le territoire

- 2.1 Améliorer le stationnement vélo
- 2.2 Développer la location courte durée
- 2.3 Favoriser la réparation de vélo
- 2.4 Accompagner l'obtention de vélos

Axe 3 - Accompagner au changement, communiquer et sensibiliser à l'évolution des pratiques

- 3.1 Développer une campagne de communication sur le vélo
- 3.2 Renforcer les animations en faveur des changements de pratiques

Les moyens à mobiliser pour la mise en œuvre du PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ 2024-2033

Le budget prévisionnel total est estimé à 23 millions d'euros TTC (hors dépenses Ressources humaines) sur 10 ans dont 20 millions d'euros pour des actions nouvelles.

Les actions sur la période 2024-2027 sont estimées à 10 millions dont 8 millions en investissement, 2 millions en fonctionnement.

Sur cette période, les subventions prévisionnelles et co-financement des différents partenaires sont estimées à 4 millions soit 40% du coût des actions en investissement et en fonctionnement.

Les moyens financiers dédiés au PdMS portent sur la réalisation du SDMA :

- 16,6 millions d'euros pour le réseau cyclable intercommunal (la participation de la COMPA pour le réseau local se fera via le fond de concours aux communes) dont 5,5 millions d'euros sur la période 2024-2027

- 1,7 millions pour développer les services et l'intermodalité dont 1 million sur la période 2024-2027 pour améliorer le stationnement vélo, développer la location courte durée en partenariat avec la Région, favoriser la réparation des vélos, poursuivre l'aide à l'achat avec de nouveaux critères d'éligibilité et développer le service Vélila
- 900 000 € pour accompagner au changement, communiquer et sensibiliser à l'évolution des pratiques

La mise en œuvre du PdMS et du SDMA suppose la pérennisation du poste de chargé de projets mobilités actives ainsi que l'externalisation des études pour la réalisation du réseau cyclable.

Il est proposé l'adoption du plan avec la mise en place d'un bilan d'étape à 3 ans. Au plus tard le 31 décembre 2027, le plan sera analysé et réexaminé sur la base des critères suivants :

- La soutenabilité financière
- L'évolution des co-financements et subventions
- Le résultat des études et des expérimentations

Après exposé des éléments du plan de mobilité simplifié (PdMS), monsieur le Maire demande aux élus de formuler un avis.

Après discussion le conseil municipal, a émis un avis défavorable avec 10 voix et 5 abstentions. Il considère que le PdMS n'est pas adapté aux communes rurales.

Une famille un toit- demande de garantie d'emprunt pour la rénovation d'un logement

Après exposé du dossier relatif à une demande de garantie d'emprunt pour la rénovation d'un logement, le conseil municipal a reporté sa décision car il souhaite avoir des renseignements complémentaires sur le montant des frais hypothécaires.

Par ailleurs ils s'interrogent sur la durée de remboursement de l'emprunt qui engendre des frais financiers conséquents (27% du montant total).

Travaux de voirie 2024

Monsieur Morgan LE ROCH présente l'analyse des offres du programme des travaux de voirie pour l'année 2024, analysé par les membres de la commission voirie.

Avant de délibérer sur les travaux de voirie 2024, monsieur le Maire demande à Messieurs Morgan LE ROCH et Guillaume CERCLE de sortir de la séance pour ne pas prendre part au vote.

Pour les travaux de rechargement, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir **l'entreprise HERVE** pour un montant de 84 100.45 € HT – 100 920.54 € TTC.

Pour les travaux sur les réseaux, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir **l'entreprise GUILLOTEAU** pour un montant de **25 989.75 € HT – 31 187.70 € TTC**

INFORMATIONS

Devis:

CEPIM - Formation maniement des extincteurs - montant 750 € TTC

APAVE – Contrôle de la chaudière de l'école – montant 1 200 € TTC

ELI – Débroussaillage de la parcelle E 1757 – montant 1 700 € TTC

ELI - Entretien du cimetière - montant 6 335 € TTC

WURTH - Outillage divers - montant 617.09 € TTC

CHAUVIRE TP - Travaux Eaux pluviales - montant 3 228 € TTC

Calendrier des réunions - OAP Rue des Cèdres

Monsieur le Maire présente le calendrier des réunions :

Déambulation sur site - restitution du diagnostic urbain, paysager et environnemental : 15/04 - 18h30

Atelier élus programmation et forme urbaine : 03/06 18h

COPIL présentation scénarios: 01/07 à 18h

Visite d'opérations: 05/07 à 13h30

COPIL présentation scénario synthèse: 14/10 à 18h

Piscine Municipale CANDE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'invitation de la ville de Candé à propos de leur piscine municipale.

Effacement de réseaux rues du Donneau et des lavoirs

M le Maire sollicite le conseil municipal sur les travaux d'aménagement du bourg – secteur sud (Rue du Donneau et des lavoirs). Après discussion, les élus à l'unanimité autorisent monsieur le Maire à signer l'accord de lancement de l'étude d'exécution pour l'effacement des réseaux rue du Donneau et rue des Lavoirs dont le montant est estimé à 108 162.99 € TTC

Fonds de concours 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter des fonds de concours pour les deux opérations suivantes :

Travaux d'aménagement du bourg secteur Est

Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Fermeture mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie sera fermée samedi 30 mars

Elections européennes

Monsieur le Maire rappelle la date du scrutin des élections européennes et nomment les élus désignés pour être membres du bureau qui devront être présents à l'ouverture et la fermeture du scrutin.

Suite compte-rendu conseil municipal

Il invite les élus à se positionner sur les créneaux de permanence en précisant que deux membres du bureau devaient être présents sur chaque créneau.

ZDENR:

Une consultation de la population est à prévoir avant juillet. Monsieur le Maire propose de faire une permanence de 10 h à 12h le samedi 25 mai. Le Conseil municipal délibérera en juin.

Visite de la chaufferie de l'école

Territoire d'Energie a sollicité la commune pour organiser une visite de la chaufferie de l'école. Celle-ci aura lieu le 17 avril.

Assemblée Générale de l'association des Maires Ruraux: Elle se tiendra le 20 avril à Vue sur la thématique des fermetures de classes en zone rurale.

Rencontre de l'inspecteur de l'EN: Projection sur les fermetures de classes.

TOUR DE TABLE

Stéphane BONNIER

Marché de travaux Auberge du Donneau : l'appel d'offres est clos. Il manque deux lots. Les offres sont à l'analyse.

Morgan LE ROCH

Lotissement des Fontaines: Les plantations avec l'aide de bénévoles ont été effectuées lors de la semaine 12.

Travaux du bourg : L'entreprise Landais est de nouveau sur le chantier. Du 28/03 au 2/04 l'entreprise procédera à des travaux de Rabotage et nivelage. Les chaussées seront inaccessibles du 15 au 20/4. Le chantier prévu jusqu'à fin septembre.

Sylvain DESORMEAUX Boralex: Dossier en cours

Cécile ALBERT

COPIL Petite Enfance: Il se réunira le 11/04 à 18h (avec conseiller CAF, agents SIVOM, commission petite enfance).

Rencontre des ASMAT: Une réunion est fixée le 16/04 à 20h30 pour discuter de leur projet, besoins, avis.... Environ 15 assistantes maternelles sont en activité sur le territoire soit 50 places. Un agent du RPE sera présent à cette réunion. Une invitation avec l'entête de la mairie sera diffusée par le SIVOM.

Karine HOUGARD

Commission scolaire ouverte: Point sur le projet du pôle enfance jeunesse, point sur l'absence des ATSEM. Question sur la communication. Un courrier explicatif sera envoyé aux parents à la rentrée prochaine pour savoir qui fait quoi.

Sondage sur la sécu à l'école : 80 à 95 % de réponses positives, moins de satisfaction sur les questions relatives au restaurant scolaire

Point sur le climat scolaire : Du temps pédagogique est prévu sur ce sujet au cours de l'année scolaire

Renouvellement de la semaine à 4 jours

Prochaine rentrée scolaire: 164 à 166 élèves. Effectif en baisse.

Rodolphe LEHY

Intramuros : 465 utilisateurs, 10 contributeurs, 2 briques rajoutées, sujet des commerces et artisans en cours. Les élus souhaiteraient les rencontrer pour connaître leur intérêt pour l'application. Projet de création d'une charte d'utilisation

Marie-Thérèse LHERIAU

Opération argent de poche : Le courrier est parti par mail. Les candidatures sont à déposer jusqu'au 2/04. A l'issue, un tirage au sort aura lieu pour une sélection de 3 filles et 3 garçons. 4 élues seront présentes pour cette opération.

Commission vie locale: Une réunion aura lieu le 4 avril pour travailler sur les panneaux touristiques.

Bulletin: Rubrique vie scolaire; faut-il parler de la chorale?

La séance est levée.

Liste des délibérations du conseil municipal du 23 avril 2024

Approbation du compte rendu du 28 mars 2024

Bail commercial supérette

Marché de travaux rénovation et extension Auberge du Donneau

Convention de participation financière du département pour l'opération communale sur les sections de la RD 9 et de la RD 18 - aménagement de la rue de la gravelle, de la rue de la poste et de la rue de la cordelière

Approbation du règlement d'attribution des lots du lotissement des fontaines

Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement d'un agent en arrêt maladie

Demande d'achat d'une parcelle communale

Exercice par le maire de la délégation du conseil municipal pour le droit de préemption urbain

Divers

Prochain conseil municipal: Jeudi 23 mai 2024



Vie pratique

nvitatior



Jean-Michel CLAUDE Maire de Pannecé



André RAITIÈRE Maire de Riaillé



Arnaud PAGEAUD Maire de Teillé



Xavier LOUBERT-DAVAINE Maire de Trans-sur-Erdre

ont le plaisir de vous convier à

la commémoration commune du 79^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 qui aura lieu le mercredi 8 mai 2024 à Riaillé

> Rassemblement à 09 heures 45 sur le parvis de la Mairie Départ à 10 heures vers le Monument aux Morts Verre de l'amitié à la Mairie

Mairie

L'accueil de la Mairie sera fermé:

Vendredi 10 mai et samedi 11 mai

Merci de votre compréhension.



ASSIEL

Dates des séances du programme d'éducation thérapeutique sur le secteur d'Ancenis.

Pour apprendre à mieux vivre avec des troubles de la mémoire au quotidien, une équipe de santé propose des séances en groupe, sous réserves de la situation sanitaire, aux dates suivantes :

Séance 1: Gérer le quotidienLe Mardi 21 mai 2024 de 14h30 à 16h30Séance 2 : Comprendre la maladieLe Mardi 28 mai 2024 de 14h30 à 16h30



ASSIEL - 330 Boulevard du Docteur Moutel 44150 ANCENIS-ST GEREON Pour toute information 02 40 96 27 88

Vie pratique suite



Habiter demain en Pays d'Ancenis : à vos projets !

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2029, la COMPA lance un appel à projets pour accompagner les initiatives d'habitat innovant. Une opération qui favorise les « nouveaux modes d'habiter » sur le territoire et participe à répondre aux problématiques de logement.

Habitat partagé, participatif, inclusif, temporaire, intergénérationnel, modulable...Vous êtes une association ou un groupe d'habitants et vous avez un projet de logement s'adaptant à la diversité des besoins actuels en matière d'habitat ?

Répondez à l'appel à projet de la COMPA : le lauréat bénéficiera d'une « aide à l'émergence » d'un montant de 20 000 € et pouvant aller jusqu'à 40 000 € en fonction de la nature de l'opération.

Pour participer, envoyez votre candidature avant le vendredi 12 juillet 2024.

Retrouvez toutes les modalités ainsi que le formulaire de candidature sur

pays-ancenis.com > Vie quotidienne > Habitat et logement > Vous avez un projet d'habitat innovant ?

Des conseils pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Vous vous interrogez sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques? La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) propose un premier niveau de conseil et d'information gratuit pour les particuliers, les entreprises et les agriculteurs du territoire. Objectif : aider au développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Orienter et analyser le potentiel de chaque toiture, trouver le meilleur emplacement pour installer des panneaux photovoltaïques, estimer la production d'électricité qui pourrait en découler : c'est désormais possible grâce au cadastre solaire. Cet outil, élaboré par Territoire d'Énergie 44, est mis à disposition par la COMPA à des experts qui pourront vous répondre et vous guider vers le meilleur choix possible :

- Vous êtes un particulier ou une entreprise du petit tertiaire privé (moins de 1000 m², artisans, commerçants...) > Contactez l'Espace Conseil France Rénov' au 02 40 96 44 70 ou amelioration-habitat@pays-ancenis.com.
- Vous êtes une entreprise (hors petit tertiaire privé) > Contactez Atlansun via le formulaire de contact sur leur site internet : <u>atlansun.fr</u>.
- Vous êtes un agriculteur > Contactez la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire : Elsa Leveder du Service énergie au 02 53 46 62 24 elsa.leveder@pl.chambagri.fr.





Mobilités : participation du public

Du 13 mai au 5 juin, chacun est invité à s'informer et à donner son avis en ligne sur le Plan de mobilité simplifié (PdMS) élaboré par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA).



Aménager un réseau cyclable équilibré et hiérarchisé à l'échelle du Pays d'Ancenis en prenant en compte des déplacements limitrophes, développer le covoiturage et l'intermodalité (complémentarité entre différents modes de déplacement)... voici quelques-unes des 14 actions programmées dans le PdMS 2024-2033.

Un projet d'envergure avec une ambition forte d'ici 2033 :

- multiplier par quatre le nombre de déplacements à vélo sur le territoire.
- diminuer de 16 % l'usage individuel de la voiture.

Consultez le PdMS et faites part de vos remarques sur le site pays-ancenis.com > Nos actions > Aménagement du territoire > Transport et mobilité. Les documents à consulter sont également

disponibles à l'accueil de la COMPA aux horaires d'ouverture.

Vie pratique suite

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU!





8 RÉFLEXES À ADOPTER

Vous voulez faire des économies d'énergie?
Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides
auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès
d'un conseiller France Rénov'.

Les services publics ne démarchent jamais!
Assurez-vous que le partenariat existe bien. Ne donnez pas vos coordonnées bancaires ou votre numéro fiscal.
Ne signez jamais le jour même

Le démarchage téléphonique est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique, sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel.

Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet.
Leur but est de récupérer des numéros de téléphone pour les revendre. Un simulateur est disponible sur la plateforme France Rénov', pour vous aider à estimer les aides auxquelles vous avez droit.

Prenez le temps de comparer : demandez des devis à plusieurs entreprises. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

Prenez garde aux offres trop alléchantes!
Les aides et les économies promises ne sont
pas forcément réelles. En cas de doute, consultez le
site internet www.france-renov.gouv.fr ou rapprochezvous de votre Espace Conseil France Rénov'

Ne signez pas d'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés, surtout si vous avez contracté un crédit.

Un litige? Vous pouvez le signaler sur Signal.Conso.gouv.fr ou contacter RéponseConso, au 0809 540 550 (numéro d'appel non surtaxé) ou à DGCCRF- RéponseConso - 8.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9.

En cas d'escroquerie (prime détournée, travaux jamais réalisés...), déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov' au 0 808 800 700 (numéro d'appel non surtaxé) ou sur <u>www.france-renov.gouv.fr</u>











Horaires bibliothèque

Mercredi: 16h-17h30

Same di: 10h 30-12h-Dimanche: 10h 30-12h 30

Infos: 02 40 97 54 63 ou 06 47 15 25 17

La Bibliothèque se situe au 235 rue du Stade (à côté de l'école)









Sommeil de l'enfant de 0 à 6 ans : comprendre pour mieux accompagner

Conférence animée par Caroline Decré, infirmière puéricultrice et formatrice spécialisée dans le sommeil de l'enfant. Que vous soyez parents ou professionnel·les de la petite enfance, vous repartirez avec du concret, des outils et un nouveau regard sur le sommeil!

Au Nouveau Théâtre de Teillé'

















Inscriptions aux transports scolaires

Pour l'année 2024-2025, les (ré)inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes du 12 juin au 15 juillet 2024. Elles sont obligatoires, que les élèves circulent en train TER ou en car. Les réinscriptions ne sont pas automatiques.

Comment s'inscrire ou se réinscrire?

Les (ré)inscriptions se font du mercredi 12 juin au lundi 15 juillet **2024**. Après ces dates, une pénalité de 30 € sera appliquée lors du paiement de l'acompte, sauf en cas de motif justifié (déménagement, affectation tardive, changement de situation familiale).

La démarche se fait en ligne sur le site de la Région aleop.paysdelaloire.fr. Un seul compte transport Aléop suffit pour tous les enfants d'un même foyer.

Comment récupérer son titre de transport ?

Nouvelles inscriptions et réinscriptions en train TER ou en car de ligne régulière : la Région enverra les cartes de transport scolaire fin août 2024 directement au domicile.

Réinscriptions en car scolaire : la carte reste la même et est à conserver d'une année sur l'autre. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription et du paiement.

Combien ça coûte?

155 € par an et par enfant (gratuit dès le 3ème enfant du même domicile transporté).

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) vous accompagne

La Région des Pays de la Loire gère les transports publics via sa marque Aléop; la COMPA gère cette organisation en proximité et assiste les usagers si besoin pour l'inscription.

La Communauté de communes distribuera un gilet de haute visibilité à la rentrée à chaque nouvel inscrit, ainsi qu'aux élèves entrant en 6^e et en 2^{nde}.

Plus de renseignements: Conseil Régional des Pays de la Loire 09 69 39 14 14 aleop.paysdelaloire.fr/inscription-au-transport-scolaire Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) - Service Mobilités 02 40 96 43 25 pays-ancenis.com











Festi'Rails

Le 19 Mai 2024 se tiendra pour la deuxième édition, le "Festi'Rails" festival aux valeurs écologiques, sociales et solidaires!

Ces festivités sont organisées par les associations du Wagon et du Four des Rails qui vous accueillent au Fournil du Breil à Bonnœuvre.

Un marché d'artisans et de producteurs vous attend, ainsi que des concerts et des animations.

Les festivités débutent à 14h et se poursuivront jusque dans la soirée accompagnées d'un repas et de quoi se désaltérer.

Venez nombreux!

L'équipe du wagon et du Four des Rails



Vie associative suite



MAI 2024 à LA PAUSE SOLID'ERDRE



MAISON DES SOLIDARITÉS

Tu souhaites rencontrer des gens, vivre des moments conviviaux autour d'une activité ou partager tes connaissances... Bienvenue à la Pause Solid'Erdre!

Vendr. 3 mai 15h00-17h00	Proposé par les bénévoles de la Bibliothèque. Venez les rejoindre avec votre tricot, votre crochet, votre mai broderie en cours, pour découvrir ou partager vos pratiques.		
Dim. 5 mai 12h00	TABLE OUVERTE Et si on mangeait ensemble ce dimanche? Chacun apporte ce qu'il peut, ce qu'il veut et on met tout en commun. Et prolonger avec l'Aprèm'Jeux.		
Dim. 5 mai 14h30-17h30	L'APREM'JEUX CONVIVIAL Après-midi convivial pour tous les âges et tous les goûts : jeux de société classiques ou plus nouveaux, jeux d'extérieur Tu peux apporter tes jeux ou découvrir ceux qui sont sur place. Tu peux aussi venir avec un goûter à partager. On s'occupe des boissons.		
Mardi 14 mai 14h30-16h30	Pause en CHANTée Vous aimez chanter et jouer d'un instrument, venez simplement juste pour le plaisir de partager un moment en chansons et en musique!		
Sam. 18 mai 14h30-16h30	Coup d'pouce NUMÉRIQUE Chacun peut y venir avec son appareil, ou utiliser le matériel disponible sur place, pour apprendre à mieux s'en servir, échanger trucs et astuces, dépasser un blocage, installer une application, etc		
Jeudi 23 mai 9h30-14h00	Atelier CUISINE + REPAS partagé En partenariat avec les Restos du Cœur. Cuisiner ensemble en échangeant des recettes simples et astucieuses pour ensuite partager un repas dans la convivialité. Pensez à vous inscrire avant le 19 mai au 06 24 34 06 67.		
Jeudi 23 Mai pour embellir les extérieurs de la Pause Solid'Erdre, entretenir ce qui existe, imaginer un aménagement 9h30-12h00 végétal, apprendre et transmettre quelques trucs de jardinage PAUSE CONVIVIALE « FLEURS ET JARDIN »			
Lun. 27 mai 14h00-17h00 Pour passer un bon moment, papoter autour d'un café, jouer, partager des activités et coups d'pouce valorisant les échanges de savoir. Activité particulière du mois : réalisation de bouquets et compositions florales, semis, plantations, en godets pour emporter ou en pleine terre pour embellir les extérieurs de la Pause Solid'Erdre. Accompagnement SECOURS (Accompagnement, Aides, Accès aux droits) Confrontés à des situations difficiles passagères ou plus complexes, nous recherchons avec les personnes comment			
envisager l'avenir. Ecouter, accompagner, orienter vers d'autres organismes et encourager pour rendre chacun acteur de son propre parcours. Si nécessaire, nous pouvons apporter une aide financière. Téléphone 07 86 49 60 69 Accompagnement à la SCOLARITE Soutenir les enfants dans leur scolarité. Pour cela aider l'enfant à gagner ou regagner confiance en lui, aider l'enfant à			
se	découvrir de nouveaux talents, vivre des temps forts avec d'autres enfants et leurs familles.		

Retrouvez-nous sur Intramuros



1 rue de la Garenne, BONNOEUVRE 44540 VALLONS DE L'ERDRE *Tél. 09 77 33 69 77* pausesoliderdre.440@secours-catholique.org









Ca s'est passé à Pannecé!

du 22 avril au 26 avril 2024 6 jeunes de Pannecé ont participé à l'opération

"ARGENT DE POCHE"

Ils ont réalisé divers travaux et ont pu bénéficier à la fin de la semaine d'une enveloppe de 75 € soit 15 € par matinée de travaux effectués

Réalisation d'une jupe pour la scène salle des loisirs



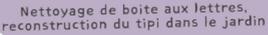


Ramassage de déchets autour de l'étang, abords et haies



Réalisation des jardinères de géraniums pour le mur face à l'école et nettoyage autour du jardin







Rafraîchissement des décorations de Noël (peinture)

Les jeunes nous ont fait un petit bilan

positif de leur semaine.

positif de leur semaine.

En quelques mots : ils étaient ravis des activités diversifiées.

En quelques mots : ils étaient ravis des activités diversifiées.

En quelques mots : ils étaient ravis des activités diversifiées.

En quelques mots : ils étaient ravis des activités diversifiées.

Ce fut également pour eux une découverte de la commune, des élus et qu'ils ont pu

avoir un regard sur le travail des agents.



FRANCE SERVICES VOUS AIDE ET VOUS ACCOMPAGNE



mai 2024



DATES À RETENIR

La campagne de déclaration des revenus 2023 a démarré le 11 avril. Pour rappel, il est obligatoire de déclarer ses revenus. Pour les déclarations papier, le délai est fixé au 21 mai, et en ligne, jusqu'au 30 mai.







Un agent des Finances Publiques assurera une permanence le vendredi 17 mai de 9h à 12h30.

Cette permanence est uniquement sur RDV, à prendre au préalable sur le site impôts.gouv.

(L'espace France Services peut vous aider à prendre RDV en ligne) Besoin pour une sortie, une journée, une soirée ou un mariage... Pour faire garder vos enfants, faites appel au réseau baby-sitting du secteur de Riaillé!

Des baby-sitters formé(e)s vous seront proposé(e)s par nos services.



Mise en relation entre la famille et le/la baby-sitter.



Depuis quelques temps des SMS, sont envoyés par des numéros de téléphones portables :

- Votre carte vitale a expiré (ou arrive bientôt à expiration), cliquez sur le lien pour en commander une nouvelle.
- Vous avez une contravention en attente de paiement, cliquez sur le lien pour payer.

Il ne faut en aucun cas cliquer sur les liens ou répondre aux messages. Ce sont des messages frauduleux où, vos données personnelles peuvent être récupérées (usurpation d'identité, compte bancaire...).

Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à vous renseigner avant de faire quoi que ce soit (auprès d'un proche, ou de l'espace France Services).

LES PERMANENCES

Erdre et Loire Initiatives (ELI)

mardis 7, 14, 21 et 28 mai (9h - 12h) de 9h à 12h sur RDV au 02 40 83 15 01

Espace Multimédia

mardis 14 et 28 mai (10h - 12h) infos au 02 40 09 20 13

Mission Locale

mardis 7, 14, 21 et 28 mai (9h - 17h) de 9h à 17h sur RDV au 02 40 96 44 30

Maison Des Adolescents (MDA)

mardis 7, 14, 21 et 28 mai (14h - 17h) de 14h à 17h sur RDV au 02 40 51 55 60

Espace Départemental des Solidarités (EDS)

RDV assistante sociale et consultations puéricultrice :

EDS Vallons de l'Erdre (communes Riaillé et

Pannecé) sur RDV au 02 40 97 04 70

EDS Ligné (communes Joué s/Erdre, Teillé

et Trans s/Erdre) sur RDV au 02 40 77 06 70

Consultations prénatales : 02 44 42 12 13

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Férié (10h - 12h) RDV obligatoire sur www.adil44.fr

France Rénov'

lundi 27 mai (9h - 12h30) RDV obligatoire au 02 40 96 44 70

CARSAT Service Social

lundis 6, (9h - 17h) sur RDV au 3646 en indiquant "service social"

Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN)

sur RDV au 02 40 89 22 91



FRANCE SERVICES DU SECTEUR DE RIAILLÉ

- ♥ 182 rue du Cèdre 44440 Riaillé
- **%** 02 40 97 35 23
- accueilfranceservices@sivom-secteur-riaille.com

URGENCES MÉDECINS

Composer le **15** en dehors des heures de consultation

PHARMACIE

Pour connaître la pharmacie de garde le soir ou le week-end, vous devez composer le numéro suivant 32 37

Services

114 Numéro d'urgence par SMS

3919 Pour les femmes victimes de violences 24h/24 et 7j/7

INFIRMIÈRES

Cabinet de Pannecé:

Mairie Salle des Fritillaires

06 21 94 52 33 Mmes AI DUY -I FFORT

Soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous

Cabinet de Teillé :

06 21 94 52 33 Mmes ALDUY -LEFORT

Cabinet de Riaillé:

02 40 97 87 56 Mme BARTHELEMY

02 40 97 83 97 Mme DUBOIS

Cabinet de Mésanger:

02 40 96 65 38

Cabinet de Saint Mars la Jaille:

02 40 97 08 61

ASSIEL

Association de soins et de soutien

intercantonale Erdre et Loire: 02 40 97 42 81

AIDE A DOMICILE

ADMR: Aide à domicile en milieu rural

02 40 29 53 32 - Secrétariat

ADT: Aide à domicile pour tous

02 40 97 75 70

ADAR: 02 40 83 14 68 ou 06 07 56 04 14 Contact Mme RENAUDIN Rachelle

ORTHOPHONISTES

Cabinet de Saint Mars la Jaille

02 40 97 40 11 Mme COLLIN

119 Pour les enfants en danger 24h/24 et 7j/7

PANNECÉ SOLIDARITÉ TRANSPORT

06 02 35 56 76

AMBULANCES

Barré: 02 40 05 39 03

Jussieu 02 40 28 22 22

Nortaises: 02 40 72 14 14

Tous les jours de 8h à 20 h et les samedis, di-

manches et jours fériés appelez le 15

KINÉSITHÉRAPEUTES

Riaillé: 02 40 97 87 78-M RABAULT-M CHAPELAIS

Teillé: 02 40 97 30 61-Mme MANIÈRE

Saint Mars la Jaille: 02 40 13 20 49– M GUILLORÉ

02 28 00 15 63-Mme MANIÈRE-M RABAULT

Mésanger: 02 40 96 65 69

OSTÉOPATHES

Riaillé: 06 60 24 20 27 – Mme BOUGOUYON

Mésanger: 06 83 16 84 38-M LEMONNIER

Saint Mars la Jaille: 06 70 23 43 78

NATUROPATHE

Pannecé: 06 32 02 94 86 - Mme COURATIN

PODOLOGUES PÉDICURES

Cabinet de Riaillé:

02 40 97 36 50 -Mme BOMPOIS Nelly

Cabinet de Saint Mars la Jaille:

02 40 13 26 89 - Mme PERRÉ FONTAINE

DENTISTES

Cabinet de Saint Mars la Jaille: 02 40 97 00 47

CENTRE VÉTÉRINAIRE

02 40 97 80 26